



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT MIDI-PYRENEES



DIVISION DE BORDEAUX

Référence : DEP-DSNR Bordeaux-1356-2006 Madame la directrice du CNPE de Golfech

B. P. n° 24 82401 Valence d'Agen CEDEX

Bordeaux, le 2 octobre 2006

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base

Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech

Inspection INS-2006-EDFGOL-0001 du 19 et 20 septembre - Sûreté - Compétitivité

Madame la directrice,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection renforcée a eu lieu le 19 et 20 septembre au centre nucléaire de production d'électricité de Golfech sur le thème "Sûreté - Compétitivité".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection sur le thème « Sûreté – Compétitivité » a pour objet d'évaluer l'impact des changements vécus par EDF (la libéralisation du marché dans lequel EDF opère, l'internationalisation, le changement de statut et l'ouverture du capital) sur la sûreté des installations et la radioprotection des travailleurs.

Les inspecteurs ont pu constater que, malgré le contexte de concurrence et de compétitivité dans lequel se trouve EDF, la priorité affichée par le CNPE reste la sûreté. Ils ont apprécié la clarté du message délivré par la direction ainsi que le processus d'arbitrage du projet « arrêt de tranche », qui assure la prise en compte des enjeux de sûreté et de radioprotection par rapport aux contraintes de compétitivité.

L'examen des budgets présentés n'a pas mis en évidence d'arbitrage au détriment de la sûreté. Il conviendra toutefois de mener une réflexion pour étendre au projet « tranche en fonctionnement » le système d'arbitrage existant pour le projet « arrêt de tranche ».

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'information

Vous avez présenté aux inspecteurs les fiches de demande d'arbitrage mises en place par le projet « arrêt de tranche ». Les inspecteurs considèrent que ces fiches répondent correctement à la réflexion et à la traçabilité des arbitrages que vous êtes amenée à effectuer au cours des arrêts de tranche, notamment pour décider du maintien ou du report d'une intervention. Néanmoins, les enjeux de sûreté, même si vous nous avez indiqué les prendre en compte, n'apparaissent pas dans cette fiche.

B.1. Je vous demande de compléter la fiche de demande d'arbitrage utilisée par le projet « arrêt de tranche » par un chapitre relatif aux enjeux de sûreté.

Le responsable du projet « tranche en fonctionnement » a indiqué qu'une réflexion était en cours pour se donner un outil d'analyse et d'arbitrage équivalent à celui utilisé par le projet « arrêt de tranche ».

B.2. Je vous demande de mener cette réflexion pour la mise en place d'un système d'arbitrage pour les activités du projet « tranche en fonctionnement » en 2007.

C. Observations

Je souhaiterais être destinataire du tableau de bord mensuel du CNPE de Golfech qui a été présenté au cours de l'inspection.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional, et par délégation, le chef de la division de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

SIGNE

Julien COLLET